



« DEMAT & B I S »

Un Nouveau service à votre disposition :

DEMATERIALIZATION DES APPELS D'OFFRES - REPROGRAPHIE

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, depuis le 1er janvier 2005, le Code des Marchés Publics a imposé aux 60 000 collectivités publiques françaises l'obligation d'avoir un outil informatique sécurisé leur permettant de recevoir des offres dématérialisées (par voie électronique).

Depuis cette date, la dématérialisation entraîne, notamment pour les petites collectivités, un changement d'habitude dans la gestion des procédures formalisées d'appels d'offres.

Soucieux de répondre à vos besoins et à cet obligation, nous vous proposons désormais un nouveau service complet « BIS REPETITA-DEMAT » qui vous permettra de gérer la reprographie de vos DCE, ainsi que la réception dématérialisée de vos offres, de manière sécurisée. Pour cela, nous avons choisi un partenaire SYNAPSE, spécialiste de la dématérialisation en France.

Présentation de «DEMAT & BIS »

Préparation du DCE :

BIS REPETITA Collecte des pièces constitutives du dossier

BIS REPETITA peut Préparer les fichiers par ses spécialistes (numérisation, si nécessaire; conversion aux formats standards, directement exploitables et imprimables par tous : PDF...)

BIS REPETITA Transmet les éléments numériques contrôlés et validés à son partenaire SYNAPSE, en vue de leur mise en ligne

BIS REPETITAC aide la collectivité à modifier les articles liés à la dématérialisation dans la publicité et le règlement de consultation. La procédure sera publiée sur le site Internet de Synapse.

2) Mise en ligne de la procédure et publication sur un site Internet :

SYNAPSE crée le compte privatif de la collectivité sur la plate-forme www.synapse-entreprises.com, Télécharge sur le compte de la collectivité un certificat électronique de niveau 2 permettant une totale sécurisation des échanges par cryptage asymétrique, vérifie la conformité des éléments,, puis met en ligne le dossier. Celui-ci est alors hébergé sur la plateforme sécurisée.

